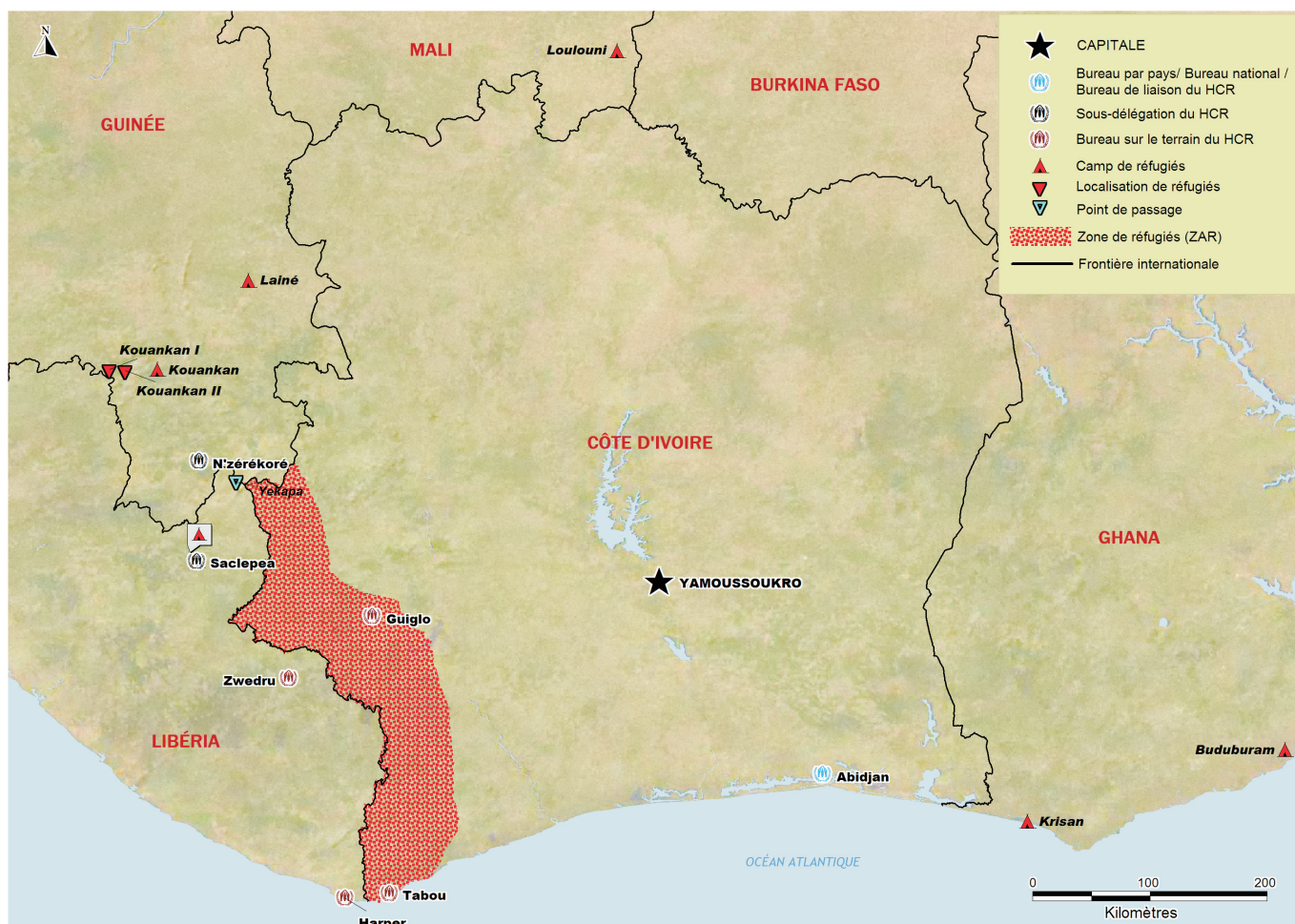


# CÔTE D'IVOIRE



## Environnement opérationnel

### Contexte

Les élections présidentielles ivoiriennes, initialement prévues en 2008, ont été reportées au 29 novembre 2009. Si l'on a bon espoir d'assister à la tenue d'élections, les autorités sont confrontées à de nombreux défis, notamment le désarmement, la démobilisation et la réintégration des milices armées, le rétablissement de l'unicité des caisses de l'État (les anciens groupes rebelles avaient un système parallèle de perception des impôts) et le transfert de pouvoirs des commandants de zone des Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN) au corps préfectoral. Pendant la crise, les FAFN avaient leurs propres commandants de zone, qui détenaient à la fois des pouvoirs militaires et des pouvoirs administratifs. Des préfets ont été

désignés pour assumer les responsabilités exercées depuis le début de la crise par les commandants de zone.

La tentative de coup d'État de septembre 2002, suivie du partage du pays en deux zones, a déclenché des déplacements massifs de population tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Côte d'Ivoire. Une étude réalisée en 2005 estimait à 709 000 le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Environ 13 000 Ivoiriens auraient sollicité ou obtenu l'asile dans la sous-région, principalement au Libéria, en Guinée et au Mali. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire accueille quelque 24 800 réfugiés et demandeurs d'asile.

### Besoins

Les réfugiés ont toujours besoin de protection, ainsi que de procédures équitables et efficaces de détermination de leur statut.

## Chiffres prévisionnels

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANV. 2010		DÉC. 2010 – JANV. 2011		DÉC. 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Libéria	23 280	23 180	21 970	21 970	19 470	19 470
	Pays divers	420	710	340	340	240	240
Demandeurs d'asile	Pays divers	110	110	70	70	50	50
Réfugiés rapatriés		5 000	5 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Déplacés internes		683 960	683 960	683 960	683 960	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>712 770</b>	<b>712 960</b>	<b>709 340</b>	<b>709 340</b>	<b>22 760</b>	<b>22 760</b>

Les règles de procédure relatives à la détermination du statut de réfugié demandent à être perfectionnées et les délais raccourcis. L'autonomisation des réfugiés représente également un défi majeur et les projets destinés à renforcer l'autosuffisance des réfugiés restants doivent être adéquatement financés. Les besoins des réfugiés dans les secteurs de la santé et de l'éducation seront satisfaits, une attention particulière étant accordée aux personnes les plus vulnérables. Les personnes qui risquent de devenir apatrides nécessitent une assistance supplémentaire. Enfin, il importera d'offrir un appui adéquat aux réfugiés ivoiriens qui ont besoin d'une aide pour regagner leur pays et s'y réintégrer.

## Objectifs principaux

### Procédures de protection équitables

- Offrir une protection et des services aux groupes qui ont des besoins particuliers.
- Prendre des mesures de prévention et de réduction des cas d'apatridie.
- Prévenir et contrer la violence sexuelle et sexiste.

### Solutions durables

- Faciliter l'intégration sur place de quelque 24 000 réfugiés libériens.
- Promouvoir le rapatriement librement consenti et la réintégration des réfugiés ivoiriens.

- Réinstaller les réfugiés pour lesquels la réinstallation représente la seule solution durable viable.
- Protéger les déplacés internes et les aider à trouver des solutions durables.

## Stratégie et activités

Le HCR aidera les réfugiés à s'intégrer sur place et leur procurera des papiers. Le Haut Commissariat cherchera également à procurer un autre statut juridique aux Libériens en prévision de l'application de la clause de cessation. Il poursuivra en outre sa stratégie de renforcement des structures publiques compétentes, ainsi que des ONG nationales, afin de préparer son désengagement à terme.

Les affaires en rapport avec la protection et les programmes seront traitées avec la participation des populations relevant de la compétence du HCR et d'autres structures communautaires, afin d'améliorer leur bien-être. Un resserrement de la collaboration avec les acteurs du développement et les entités gouvernementales sera encouragé afin de garantir la durabilité de l'assistance et de la protection. La plupart des interventions seront conformes au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et aux stratégies de réduction de la pauvreté.

Les rapatriés bénéficieront d'activités destinées à rendre leur retour et leur réintégration viables. À cet égard, le HCR

## Cibles prioritaires en 2010

- Toutes les personnes relevant de la compétence du HCR ont accès à des soins de santé essentiels, notamment à des services d'hospitalisation et des mécanismes de transfert ; parallèlement, des structures de santé sont construites, équipées ou remises en état, selon les besoins.
- Les personnes qui ont des besoins particuliers bénéficient d'un appui individuel ou familial, y compris par le biais de programmes de microcrédit.
- Des solutions sont apportées à tous les mineurs non accompagnés et enfants séparés de leur famille au moyen de procédures de détermination de l'intérêt supérieur.
- Des mécanismes de suivi de la sécurité et du bien-être des enfants sont mis en place.
- La gestion, la coordination et l'appui des programmes sont renforcés et optimisés.

s'emploiera, en étroite coopération avec le Gouvernement, à mettre en œuvre les accords tripartites et les plans d'action relatifs au rapatriement et à la réintégration des réfugiés ivoiriens. Le Haut Commissariat veillera à ce que les rapatriés soient inclus dans le plan de réintégration des populations déplacées de force approuvé par le Gouvernement et la communauté



Une administratrice du HCR, chargée de la protection, interroge des réfugiés libériens demeurés en Côte d'Ivoire.

## Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	3
□ Effectifs totaux	53
International	7
National	46

## PARTENAIRES

### Partenaires d'exécution

#### Organismes gouvernementaux :

Ministère de la Solidarité et des Victimes de guerre  
Services d'aide et d'assistance aux réfugiés et apatrides

#### ONG :

Afrique Secours et Assistance  
Association de soutien pour l'autopromotion sanitaire et urbaine  
CARITAS  
Comité international de secours  
Conseil norvégien pour les réfugiés

### Partenaires opérationnels

#### Organismes gouvernementaux :

Ministères de la Défense, de l'Intérieur, de la Justice, de l'Éducation, de la Santé, de la Famille et des Affaires sociales, de l'Agriculture et des Infrastructures et du plan

#### ONG :

Conseil danois pour les réfugiés  
CARE USA

#### Autres :

BCAH  
FAO  
FNUAP  
OIM  
OMS  
ONUCI  
ONUSIDA  
PAM  
PNUD  
UNICEF  
VNU

internationale et à ce que les normes applicables soient respectées.

Les déplacés internes bénéficieront d'activités de suivi des conditions de protection et d'une aide à la réintégration. Le HCR s'assurera que le retour des déplacés se déroule conformément aux *Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays* et à d'autres normes internationales. Le Haut Commissariat coopérera avec d'autres intervenants pour faciliter la recherche de solutions durables.

Le HCR se consacrera à la prévention et à la réduction de l'apatridie en prodiguant des conseils et en facilitant l'obtention de papiers. Le Haut Commissariat prônera la mise en place d'un cadre législatif, administratif et réglementaire contribuant à la prévention de l'apatridie. À cette fin, la délégation entreprendra des activités de sensibilisation, des formations et des campagnes d'information. Elle s'attachera également, de concert avec d'autres intervenants, à réexaminer le cas des personnes dont la demande a été rejetée lors des « audiences foraines », un programme destiné à procurer des pièces d'identité aux personnes qui ne pouvaient prouver leur nationalité ivoirienne.

La stratégie et les activités du HCR sont conformes aux principales priorités régionales, consistant à encourager les gouvernements à se doter de systèmes d'asile équitables et efficaces et à adopter des législations relatives aux réfugiés ; à favoriser l'intégration des réfugiés libériens sur place et à leur procurer un autre statut juridique ; à apporter un appui multisectoriel à la réintégration des rapatriés ; à coordonner les activités du module de protection et à faciliter le retour et la réintégration des déplacés internes. La poursuite des activités de sensibilisation et la prévention de l'apatridie figurent également au nombre des impératifs régionaux.

#### ○ Contraintes

La situation sécuritaire précaire qui règne en Côte d'Ivoire pourrait dissuader les réfugiés d'opter pour l'intégration sur place. Si un conflit devait se produire dans des zones qui accueillent des réfugiés, ou dans des zones de retour ou des lieux de résidence habituelle des déplacés internes, il deviendrait difficile d'offrir une protection et une assistance. À

l'heure actuelle, le Gouvernement n'estime pas urgent d'adopter les Conventions sur l'apatridie ou de communiquer au HCR les données pertinentes obtenues lors des audiences foraines. La réussite d'autres projets, par exemple la sensibilisation concernant l'accès aux documents d'identité, dépend également du Gouvernement.

Le retour des réfugiés et des déplacés internes ivoiriens dépend grandement de la possibilité d'élections libres, régulières et transparentes, dont les résultats seront acceptés par les principaux partis, ainsi que du rétablissement de la paix et de la sécurité dans les zones de retour.

### Organisation et mise en œuvre

Le HCR conservera un bureau principal à Abidjan et deux bureaux extérieurs à Guiglo et à Tabou, à l'ouest de la Côte d'Ivoire.

#### ○ Coordination

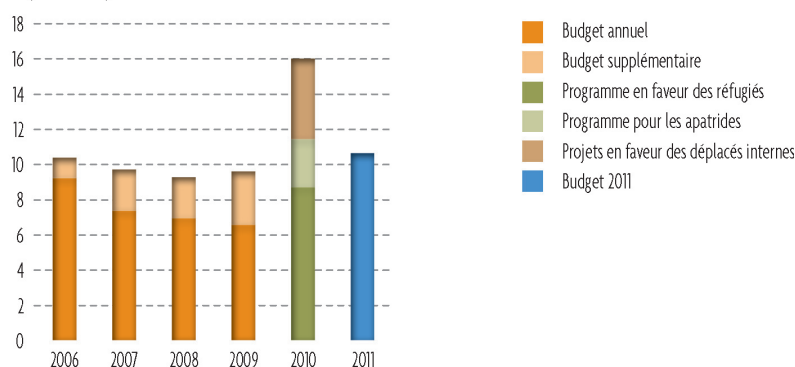
Le Haut Commissariat coopérera avec le Gouvernement, l'Équipe des Nations Unies dans le pays, le Comité interinstitutions de coordination humanitaire et l'Équipe de gestion de la sécurité. Il continuera à diriger le module de protection des déplacés internes et à jouer un rôle central dans la protection des réfugiés, des rapatriés et des personnes qui risquent de devenir apatrides. Les partenaires opérationnels et les partenaires d'exécution du HCR contribueront à la promotion de la paix, de la tolérance et de la cohésion sociale dans les zones touchées par la présence de déplacés et de réfugiés.

### Informations financières

Les besoins financiers s'élevèrent à 16 millions de dollars E.-U. en 2010. La Côte d'Ivoire sera le seul pays d'Afrique occidentale où la prise en charge des besoins des personnes relevant de la compétence du HCR et la recherche de solutions à leur situation nécessiteront une planification au titre de trois composantes budgétaires distinctes, à savoir les réfugiés, les apatrides et les déplacés internes. Au travers de l'évaluation des besoins globaux, le HCR augmentera son budget d'assistance aux déplacés internes. Les objectifs au titre de cette composante auront principalement trait à la participation communautaire, à l'autogestion et aux solutions durables.

## Budget pour la Côte d'Ivoire en 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



## Budget 2010 pour la Côte d'Ivoire (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
<b>Environnement de protection favorable</b>				
Instruments régionaux et internationaux	0	67 351	0	<b>67 351</b>
Cadre juridique national	57 229	39 106	51 803	<b>148 138</b>
Cadre administratif national	0	0	71 803	<b>71 803</b>
Politiques de migrations nationales et régionales	65 102	0	0	<b>65 102</b>
Prévention de l'apatridie	0	538 106	0	<b>538 106</b>
Coopération avec les partenaires	87 229	0	99 803	<b>187 032</b>
Politiques de développement national	66 102	0	0	<b>66 102</b>
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	69 102	0	39 303	<b>108 405</b>
Protection de l'environnement	0	0	61 803	<b>61 803</b>
<b>Sous-total</b>	<b>344 764</b>	<b>644 563</b>	<b>324 515</b>	<b>1 313 842</b>
<b>Procédures de protection équitables</b>				
Enregistrement et établissement de profils	186 509	0	0	<b>186 509</b>
Regroupement familial	58 342	0	0	<b>58 342</b>
Documents individuels	171 848	537 265	99 859	<b>808 972</b>
Documents d'état civil	40 077	519 020	84 429	<b>643 527</b>
<b>Sous-total</b>	<b>456 776</b>	<b>1 056 285</b>	<b>184 289</b>	<b>1 697 350</b>
<b>Protection contre la violence et l'exploitation</b>				
Effets du conflit armé	119 843	0	0	<b>119 843</b>
Application de la loi	59 738	0	0	<b>59 738</b>
Système de gestion de la sécurité communautaire	0	0	51 804	<b>51 804</b>
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	199 528	67 646	61 804	<b>328 979</b>
Protection des enfants	486 528	67 646	131 804	<b>685 979</b>
Liberté de mouvement	0	24 646	0	<b>24 646</b>
Détention non arbitraire	0	22 646	0	<b>22 646</b>
Accès aux solutions juridiques	867 843	12 646	0	<b>880 490</b>
Participation politique	0	0	51 804	<b>51 804</b>
<b>Sous-total</b>	<b>1 733 481</b>	<b>195 232</b>	<b>297 217</b>	<b>2 225 930</b>

## Conséquences d'un déficit de financement compris entre 20 et 40 pour cent

- Il ne sera pas possible de mener des activités de renforcement des capacités auprès du personnel du HCR et des ONG.
- Des réfugiés gravement malades ne pourront recevoir de soins médicaux, ce qui entraînera une augmentation du taux de mortalité.
- Les femmes seront exposées à des risques élevés d'abus et d'exploitation, du fait de l'absence d'activités d'autonomisation.
- Il sera impossible de mener des activités communautaires de prévention de la violence et de soutien des victimes.
- Au moins 50 pour cent des réfugiés de Zaaglo (ancien camp de Nicla) n'auront pas accès à des solutions durables.
- Le HCR ne sera pas en mesure de mener des opérations de vérification.
- Les réfugiés extrêmement vulnérables ne recevront pas d'aide matérielle.
- Les personnes rentrées de leur propre initiative des pays voisins seront laissées sans aide.
- L'engagement du HCR dans des activités en rapport avec l'apatridie sera réduit, ce qui empêchera d'impliquer d'autres acteurs et d'intervenir dans d'autres secteurs du pays.

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	PROJETS EN FAVEUR DES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
<b>Besoins élémentaires et services essentiels</b>				
Sécurité alimentaire	49 605	0	0	49 605
Nutrition	49 285	0	0	49 285
Eau	125 569	0	0	125 569
Abris et autres infrastructures	93 569	0	0	93 569
Articles ménagers et d'hygiène de base	229 569	0	141 420	370 989
Soins de santé primaire	729 569	0	0	729 569
VIH et sida	159 569	0	111 420	270 989
Éducation	121 528	0	0	121 528
Services d'assainissement	164 869	0	0	164 869
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	299 569	0	131 420	430 989
Sous-total	<b>2 022 699</b>	<b>0</b>	<b>384 261</b>	<b>2 406 959</b>
<b>Autogestion et participation communautaires</b>				
Évaluation participative et mobilisation communautaire	130 148	0	77 008	207 155
Autogestion de la communauté et représentation équitable	85 718	0	0	85 718
Autosuffisance et moyens d'existence	400 148	0	1 054 508	1 454 655
Sous-total	<b>616 014</b>	<b>0</b>	<b>1 131 515</b>	<b>1 747 529</b>
<b>Solutions durables</b>				
Stratégie de solutions durables	86 828	0	0	86 828
Retour volontaire	96 828	0	600 918	697 746
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	161 135	0	957 348	1 118 483
Réinstallation	96 828	0	0	96 828
Réduction des cas d'apatridie	0	272 126	0	272 126
Sous-total	<b>441 619</b>	<b>272 126</b>	<b>1 558 267</b>	<b>2 272 012</b>
<b>Relations extérieures</b>				
Relations avec les donateurs	73 710	17 484	60 508	151 701
Ressource mobilisation	71 710	17 484	0	89 194
Partenariats	106 710	17 484	0	124 194
Information	84 710	28 484	69 508	182 701
Sous-total	<b>336 841</b>	<b>80 935</b>	<b>130 015</b>	<b>547 790</b>
<b>Logistique et appui aux opérations</b>				
Chaîne d'approvisionnement et logistique	1 308 732	221 026	262 839	1 793 596
Gestion de programme, coordination et appui	1 433 632	262 026	342 839	2 038 446
Sous-total	<b>2 742 363</b>	<b>484 001</b>	<b>605 678</b>	<b>3 832 043</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 694 556</b>	<b>2 733 142</b>	<b>4 615 756</b>	<b>16 043 455</b>

**Budget 2011** 10 630 700

**Budget 2009 révisé**

Budget annuel 6 570 928  
 Budget supplémentaire 3 025 139  
**TOTAL** 9 596 067